



BNP PARIBAS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Premier semestre 2006

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ETABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPEENNE

COMPTE DE RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2006	4
BILAN AU 30 JUIN 2006	5
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DÉCEMBRE 2004 AU 30 JUIN 2006	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS À LE PREMIER SEMESTRE 2006	8

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES IFRS

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	9
1.a Normes comptables applicables	9
1.b Principes de consolidation	9
1.c Actifs et passifs financiers	13
1.d Assurance	23
1.e Immobilisations	24
1.f Contrats de location	26
1.g Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	27
1.h Avantages bénéficiant au personnel	27
1.i Paiement à base d'actions	29
1.j Provisions de passif	30
1.k Impôt courant et différé	30
1.l Tableau des flux de trésorerie	31
1.m Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	31
2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2006	32
2.a Marge d'intérêts	32
2.b Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	33
2.c Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente	34
2.d Produits et charges des autres activités	35
2.e Coût du risque	36
2.f Impôt sur les bénéfices	36
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	37
4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	40
4.a Evolution du capital et résultat par action	40
4.b Périmètre de consolidation	45
4.c Regroupement d'entreprises	61

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ETABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE

COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2006

En millions d'euros,	Notes	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005
Intérêts et produits assimilés	2.a	21 704	13 948
Intérêts et charges assimilées	2.a	(16 965)	(10 161)
Commissions (produits)		5 252	3 959
Commissions (charges)		(2 361)	(1 685)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.b	3 698	2 354
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.c	914	1 019
Produits des autres activités	2.d	10 101	10 755
Charges des autres activités	2.d	(8 281)	(9 415)
PRODUIT NET BANCAIRE		14 062	10 774
Charges générales d'exploitation		(7 732)	(5 997)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles		(418)	(341)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		5 912	4 436
Coût du risque	2.e	(237)	(212)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 675	4 224
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		121	176
Gains nets sur autres actifs immobilisés		33	116
RESULTAT AVANT IMPOT		5 829	4 516
Impôt sur les bénéfices	2.f	(1 643)	(1 152)
RESULTAT NET		4 186	3 364
Intérêts minoritaires		272	188
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		3 914	3 176
Résultat par action	4.a	4,43	3,84
Résultat dilué par action	4.a	4,39	3,82

BILAN AU 30 JUIN 2006

En millions d'euros	30 juin 2006	31 déc 2005
ACTIF		
Caisse, banques centrales, CCP	12 452	7 115
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	742 897	700 525
Instruments financiers dérivés de couverture	2 666	3 087
Actifs disponibles à la vente	97 458	92 706
Prêts et créances sur les établissements de crédit	63 981	45 009
Prêts et créances sur la clientèle	377 115	301 196
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(271)	(61)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	15 271	15 445
Actifs d'impôts courants et différés	3 161	2 135
Comptes de régularisation et actifs divers	83 179	65 327
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 196	1 823
Immeubles de placement	5 664	5 255
Immobilisations corporelles	11 470	9 213
Immobilisations incorporelles	1 382	1 225
Ecarts d'acquisition	9 845	8 079
TOTAL ACTIF	1 428 466	1 258 079
DETTES		
Banques centrales, CCP	2 417	742
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	655 998	610 681
Instruments financiers dérivés de couverture	1 306	1 015
Dettes envers les établissements de crédit	138 481	118 893
Dettes envers la clientèle	295 783	247 494
Dettes représentées par un titre	109 560	84 629
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	392	901
Passifs d'impôts courants et différés	2 146	2 206
Comptes de régularisation et passifs divers	68 919	48 446
Provisions techniques des sociétés d'assurance	79 809	76 523
Provisions pour risques et charges	4 980	3 850
Dettes subordonnées	17 592	16 706
Total Dettes	1 377 383	1 212 086
CAPITAUX PROPRES		
<i>Capital et réserves liées</i>	15 268	9 701
<i>Réserves consolidées</i>	22 639	19 694
<i>Résultat de la période, part du groupe</i>	3 914	5 852
Total capital, réserves consolidées, et résultat de la période, part du groupe	41 821	35 247
Gains et pertes latents ou différés, part du groupe	3 734	5 471
Total Part du groupe	45 555	40 718
Intérêts minoritaires	5 528	5 275
Total capitaux propres consolidés	51 083	45 993
TOTAL PASSIF	1 428 466	1 258 079

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU

en millions d'euros	Part du Groupe				Total capital et réserves
	Capital et réserves liées	Actions de préférence et assimilées	Elimination des titres auto-détenus	Réserves et résultat de la période	
Capitaux propres au 31 décembre 2004 aux normes IFRS 2004 ⁽¹⁾	12 109	-	(2 693)	21 132	30 548
Incidence de l'adoption des normes IFRS applicables au 1er janvier 2005			32	(1 862)	(1 830)
Capitaux propres au 1er janvier 2005 aux normes IFRS-EU ⁽²⁾ avant affectation du résultat	12 109	-	(2 661)	19 270	28 718
Affectation du résultat de l'exercice 2004				(1 659)	(1 659)
Capitaux propres au 1er janvier 2005 aux normes IFRS-EU après affectation du résultat	12 109	-	(2 661)	17 611	27 059
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :					
Augmentation de capital	16				16
Réduction de capital	(691)		691		-
Emission d'actions de préférence		1 114			1 114
Elimination des titres auto-détenus			(248)	(42)	(290)
Opérations résultant de plans de paiement en actions			37	4	41
Rémunération des actions de préférence					-
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires				(90)	(90)
	(675)	1 114	480	(128)	791
Autres variations				(22)	(22)
Gains ou pertes latents de l'exercice :					
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					-
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat					-
Effet de la variation des parités monétaires					-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence					-
					-
Résultat du 1er semestre 2005				3 176	3 176
Capitaux propres au 30 juin 2005 ⁽²⁾	11 434	1 114	(2 181)	20 637	31 004
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :					
Augmentation de capital	270				270
Réduction de capital	(2 003)		2 003		-
Emission d'actions de préférence		1 310			1 310
Elimination des titres auto-détenus			13	(21)	(8)
Opérations résultant de plans de paiement en actions				31	31
Rémunération des actions de préférence				(19)	(19)
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires				(2)	(2)
	(1 733)	1 310	2 016	(11)	1 582
Autres variations				(15)	(15)
Gains ou pertes latents de l'exercice :					
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					-
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat					-
Effet de la variation des parités monétaires					-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence					-
					-
Résultat du 2nd semestre 2005				2 676	2 676
Capitaux propres au 31 décembre 2005 aux normes IFRS-EU	9 701	2 424	(165)	23 287	35 247
Affectation du résultat de l'exercice 2005				(2 163)	(2 163)
Capitaux propres au 31 décembre 2005 aux normes IFRS-EU après affectation du résultat	9 701	2 424	(165)	21 124	33 084
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :					
Augmentation de capital	5 567				5 567
Emission d'actions de préférence		1 398			1 398
Elimination des titres auto-détenus			(327)	(19)	(346)
Opérations résultant de plans de paiement en actions			44	(6)	38
Rémunération des actions de préférence				(18)	(18)
Incidence de la prise de contrôle de Banca Nazionale del Lavoro					-
Incidence des acquisitions postérieures à la prise de contrôle de Banca Nazionale del Lavoro				(1 880)	(1 880)
Autres opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires				79	79
	5 567	1 398	(283)	(1 844)	4 838
Autres variations				(15)	(15)
Gains ou pertes latents de l'exercice :					
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					-
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat					-
Effet de la variation des parités monétaires					-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence					-
					-
Résultat du 1er semestre 2006				3 914	3 914
Capitaux propres au 30 juin 2006	15 268	3 822	(448)	23 179	41 821

- (1) La dénomination IFRS 2004 désigne l'ensemble du référentiel IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4. La dénomination IFRS-EU désigne l'ensemble du référentiel IFRS, comprenant en particulier les normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4.
- (2) Les modifications relatives à l'incidence de l'adoption des normes IFRS applicables au 1er janvier 2005, intervenues postérieurement à la publication des comptes du premier semestre 2005, et portant sur des options de vente attribuées par le

31 DECEMBRE 2004 AU 30 JUIN 2006

Part du groupe (suite)					Intérêts minoritaires			Total des capitaux propres consolidés
Ecarts de conversion	Ecarts sur actifs disponibles à la vente	Ecarts sur instruments de couverture	Total gains/pertes latents ou différés	Total part du groupe	Réserves et résultat de la période	Gains/pertes latents ou différés	Total intérêts minoritaires	
(172)	-	-	(172)	30 376	5 020	(107)	4 913	35 289
	3 329	436	3 765	1 935	(95)	(4)	(99)	1 836
(172)	3 329	436	3 593	32 311	4 925	(111)	4 814	37 125
			-	(1 659)	(106)		(106)	(1 765)
(172)	3 329	436	3 593	30 652	4 819	(111)	4 708	35 360
			-	16			-	16
			-	-			-	-
			-	1 114			-	1 114
			-	(290)			-	(290)
			-	41			-	41
			-	-	(148)		(148)	(148)
			-	(90)	(72)		(72)	(162)
-	-	-	-	791	(220)	-	(220)	571
			-	(22)	(3)		(3)	(25)
	849	96	945	945		(6)	(6)	939
	(532)		(532)	(532)			-	(532)
410			410	410		158	158	568
(33)		(1)	(34)	(34)			-	(34)
377	317	95	789	789	-	152	152	941
				3 176	188		188	3 364
205	3 646	531	4 382	35 386	4 784	41	4 825	40 211
			-	270			-	270
			-	-			-	-
			-	1 310	163		163	1 473
			-	(8)			-	(8)
			-	31			-	31
			-	(19)	(111)		(111)	(130)
			-	(2)	94		94	92
-	-	-	-	1 582	146	-	146	1 728
			-	(15)	9		9	(6)
	1 169	(286)	883	883		7	7	890
	(170)		(170)	(170)			-	(170)
135			135	135		45	45	180
26	212	3	241	241			-	241
161	1 211	(283)	1 089	1 089	-	52	52	1 141
				2 676	243		243	2 919
366	4 857	248	5 471	40 718	5 182	93	5 275	45 993
			-	(2 163)	(113)		(113)	(2 276)
366	4 857	248	5 471	38 555	5 069	93	5 162	43 717
			-	5 567			-	5 567
			-	1 398			-	1 398
			-	(346)			-	(346)
			-	38			-	38
			-	(18)	(155)		(155)	(173)
			-	-	2 476		2 476	2 476
			-	(1 880)	(2 319)		(2 319)	(4 199)
			-	79	221		221	300
-	-	-	-	4 838	223	-	223	5 061
			-	(15)	(12)		(12)	(27)
	(510)	(398)	(908)	(908)		25	25	(883)
	(372)		(372)	(372)			-	(372)
(497)			(497)	(497)		(138)	(138)	(635)
1	35	4	40	40			-	40
(496)	(847)	(394)	(1 737)	(1 737)	-	(113)	(113)	(1 850)
				3 914	268		268	4 182
(130)	4 010	(146)	3 734	45 555	5 548	(20)	5 528	51 083

Groupe à certains actionnaires minoritaires de filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif, sur l'option d'achat accordée au second actionnaire d'une filiale non consolidée du Groupe faisant l'objet d'un contrôle conjoint, ainsi que sur l'acquisition par le Groupe de titres émis par des filiales contrôlées de manière exclusive, ont conduit à diminuer au 30 juin 2005 les réserves consolidées, part du groupe, de 139 millions d'euros et les intérêts minoritaires de 96 millions d'euros.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2006

En millions d'euros	Note	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005
Résultat avant impôts		5 828	4 516
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres éléments		5 865	229
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		1 187	366
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		(10)	(25)
Dotations nettes aux provisions		1 489	3 167
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(121)	(176)
Produits nets des activités d'investissement		(32)	(110)
Pertes (produits) nets des activités de financement		74	(161)
Autres mouvements		3 278	(2 832)
Diminution nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(326)	(4 495)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie liée aux opérations avec les établissements de crédit		(5 614)	5 623
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations avec la clientèle		13 375	(6 700)
Diminution nette de la trésorerie liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(6 262)	(2 699)
Diminution nette de la trésorerie liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(1 342)	(347)
Augmentation des impôts versés		(483)	(372)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		11 367	250
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie liée aux acquisitions et cessions d'entités consolidées	4.c	(14 170)	227
Diminution nette de la trésorerie liée aux immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		(429)	(397)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(14 599)	(170)
Augmentation (diminution) de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		2 946	(2 285)
Autre augmentation de trésorerie résultant des activités de financement		149	4 386
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		3 095	2 101
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		(416)	399
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE		(553)	2 580
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		8 565	7 346
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP		6 642	6 634
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit		1 923	712
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		8 012	9 926
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP		10 036	9 682
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit		(2 024)	244
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		(553)	2 580

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES IFRS

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2005 (date de première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne.

Le contenu de la présente publication est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui permet la publication de comptes semestriels condensés.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable dont la consolidation présente un caractère significatif pour le Groupe. Une entreprise est présumée significative dès lors qu'elle atteint en contribution dans les comptes consolidés un des seuils suivants : 8 millions d'euros pour le produit net bancaire, 4 millions d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 40 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;

- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel est le cas si les investisseurs extérieurs bénéficient d'une garantie de la part d'une société du Groupe leur permettant de limiter de façon importante leur risque.

METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe BNP Paribas détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

REGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont inclus dans le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

En application de l'exception offerte par IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'ont pas été retraités selon les principes exposés ci-dessus.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers" ⁽¹⁾. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les survaleurs affectées à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappées d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de la survaleur égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

¹ Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

CREDITS

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

CONTRATS D'ÉPARGNE ET DE PRÊT RÉGLEMENTÉS

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération -les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération- sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités

comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits d'assurance vie en euro pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode Monte Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

TITRES

- Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en trois catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction),
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture contre le risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les plus et moins values de cession réalisées sur les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont portées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

• Date et critères de comptabilisation

Les titres classés dans les trois catégories ci-dessus sont inscrits au bilan à la date à laquelle est conclue la transaction et y sont maintenus jusqu'à extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

• Titres mis en équivalence

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

• Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Quel que soit leur classement comptable, les opérations de pension sont initialement comptabilisées à la date de livraison- règlement des opérations.

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas,

l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

OPERATIONS EN DEVICES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires² libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

- Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues.

Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de

² Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

- Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition. En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est à nouveau appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

S'agissant d'un titre à revenu variable, la dépréciation est constituée par le produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. Par ailleurs, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être obligé d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués.
- soit comme des instruments de dettes, si le contrat contient une obligation éventuelle ou non de rachat par l'émetteur de ses propres actions.
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix de l'entreprise par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

- Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

- Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (dite « carved out »), des relations de couverture de valeur du risque de taux sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue,
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts,
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples.
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés en date de leur mise en place doivent avoir pour effet de réduire le risque de taux du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

Les opérations de couverture de résultats futurs au titre du risque de change ont été traitées comme telles jusqu'au 31 décembre 2005 dès lors que la devise couverte était différente de l'euro. Un amendement d'IAS 39, applicable à compter du 1^{er} janvier 2006 a conduit à ne plus rendre éligibles à ce

type de couverture les transactions opérées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité ayant négocié lesdites transactions, et à déqualifier en conséquence, les couvertures existant à cette date.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession ou de la liquidation de tout ou partie de l'investissement net. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

- Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est à dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Mode de détermination de la valeur de marché

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives

La distinction entre les deux modes de valorisation est opérée selon que le marché sur lequel est traité l'instrument est actif ou non.

Pour un instrument donné, est considéré comme actif et donc liquide, un marché sur lequel des transactions sont régulièrement opérées, l'équilibre entre l'offre et la demande assuré, ou sur lequel des transactions sont effectuées sur des instruments très similaires à l'instrument faisant l'objet de l'évaluation.

- Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est appliqué à la valorisation issue des modèles.

- Instruments traités sur des marchés inactifs

- Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

- Produits traités sur un marché inactif dont la valorisation est fondée sur des modèles internes dont les paramètres ne sont pas observables ou ne le sont que partiellement.

Certains instruments financiers complexes, généralement construits sur mesure, peu liquides ou d'échéances longues sont valorisés avec des techniques développées par l'entreprise ou fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs.

En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes, (« day one profit »), est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la

valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

- Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT SUR OPTION

L'amendement à la norme IAS 39 relatif à la comptabilisation des actifs et passifs financiers dans la catégorie « portefeuille évalué en valeur de marché sur option » a été adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005, avec application à compter du 1^{er} janvier 2005.

Cet amendement permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes.
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Le Groupe applique cette option principalement aux actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs correspondants, ainsi qu'aux émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs.

REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.d ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers émis par les sociétés d'assurance consolidées par intégration globale sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

ACTIFS

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêt à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et évalués en date d'arrêt à la valeur de réalisation des supports de référence.

PASSIFS

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent :

- les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés
- les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêt.

Les provisions techniques des filiales d'assurance vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

COMPTE DE RESULTAT

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêt à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les IGT (Installations Générales et Techniques) et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font en outre l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.f CONTRATS DE LOCATION

LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- Contrats de location-financement :

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- Contrats de location simple :

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- Contrats de location-financement :

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation

de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- Contrats de location simple :

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.g ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

1.h AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement,
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire,
- les indemnités de fin de contrat de travail.
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension

- Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

- Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

En date de première application, le groupe a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

1.i PAIEMENT A BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

- Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options)

La charge afférente aux plans attribués est comptabilisée dès l'attribution, si le bénéficiaire en a immédiatement la jouissance, ou étalée sur la période d'acquisition des droits, si l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles mathématiques de valorisation sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

La comptabilisation des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise suit des principes comptables analogues.

- Offre de souscription d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, à la date de souscription, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

1.j PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.k IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant à la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique impôt sur les bénéfices du compte de résultat.

1.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, ainsi qu'aux dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des Etats Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des Etats Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les Etats Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire,
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés,
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux Etats Financiers,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture,
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée,
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2006

2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, et la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition des instruments dérivés. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur les instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les produits et charges d'intérêt sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En millions d'euros, au	1 ^{er} semestre 2006			1 ^{er} semestre 2005		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	9 228	(3 454)	5 774	5 782	(1 843)	3 939
Comptes et prêts / emprunts	8 695	(3 389)	5 306	5 314	(1 810)	3 504
Opérations de pensions	4	(41)	(37)	2	(33)	(31)
Opérations de location-financement	529	(24)	505	466	-	466
Opérations interbancaires	2 352	(3 473)	(1 121)	1 916	(2 362)	(446)
Comptes et prêts / emprunts	2 270	(3 238)	(968)	1 844	(2 303)	(459)
Opérations de pensions	82	(235)	(153)	72	(59)	13
Emprunts émis par le groupe	-	(2 421)	(2 421)	-	(1 670)	(1 670)
Instruments de couverture de résultats futurs	1 369	(689)	680	665	(541)	124
Instruments de couverture de valeur des portefeuilles couverts en taux	562	(417)	145	210	(190)	20
Portefeuille de transaction	6 239	(6 511)	(272)	3 594	(3 555)	39
Titres à revenu fixe	1 253	-	1 253	973	-	973
Opérations de pensions	4 939	(5 533)	(594)	2 604	(2 868)	(264)
Prêts / emprunts	47	(77)	(30)	17	(46)	(29)
Dettes représentées par un titre	-	(901)	(901)	-	(641)	(641)
Actifs disponibles à la vente	1 587	-	1 587	1 367	-	1 367
Actifs détenus jusqu'à échéance	367	-	367	414	-	414
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	21 704	(16 965)	4 739	13 948	(10 161)	3 787

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 131 millions d'euros au premier semestre 2006 et à 100 millions d'euros au premier semestre 2005.

2.b GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 2.a).

Les gains nets du portefeuille de transaction comprennent également les éléments de résultat provenant de l'inefficacité des opérations de couverture de valeur, de couverture de résultats futurs et d'investissements nets en devises.

En millions d'euros, au	1 ^{er} semestre 2006			1 ^{er} semestre 2005
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Total
Titres à revenu fixe	(800)	900	100	(137)
Titres à revenu variable	2 469	148	2 617	2 215
<i>dont dividendes</i>	1 283	10	1 293	1 091
Instruments financiers dérivés	837	-	837	226
Opérations de pension	(11)	10	(1)	(26)
Prêts	(69)	17	(52)	46
Emprunts	95	(18)	77	(65)
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux	93	-	93	69
Réévaluation des positions de change	27	-	27	26
Total	2 641	1 057	3 698	2 354

2.c GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers non dérivés qui ne sont classés ni comme des prêts et des créances, ni comme des placements détenus jusqu'à leur échéance.

En millions d'euros, au	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005
Titres à revenu fixe ⁽¹⁾	22	90
Plus values nettes de cession	22	90
Actions et autres titres à revenu variable	892	929
Produits de dividendes	358	218
Charge de dépréciation	(40)	(26)
Plus-values nettes de cession	574	737
Total	914	1 019

(1) Les produits d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 2.e).

Le montant des résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « gains et pertes latents ou différés », et inscrits en résultat s'établit à 509 millions d'euros au cours du premier semestre 2006 et à 595 millions d'euros au cours du premier semestre 2005.

2.d PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros, au	1 ^{er} semestre 2006			1 ^{er} semestre 2005		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	7 740	(6 590)	1 150	8 520	(7 779)	741
Produits nets des immeubles de placement	311	(88)	223	325	(107)	218
Produits nets des immobilisations en location simple	1 707	(1 434)	273	1 610	(1 334)	276
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	57	(9)	48	73	(11)	62
Autres produits	286	(160)	126	227	(184)	43
Total net des produits et charges des autres activités	10 101	(8 281)	1 820	10 755	(9 415)	1 340

Produits nets de l'activité d'assurance

En millions d'euros, au	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005
Primes acquises brutes	8 225	6 414
Variation des provisions techniques	(3 195)	(3 934)
Charges des prestations des contrats	(3 509)	(2 706)
Charges nettes des cessions en réassurance	(2)	(4)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	(440)	951
Autres produits nets	71	20
Total des produits nets de l'activité d'assurance	1 150	741

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « variation des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.

2.e COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées au titre du risque de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

Coût du risque de la période en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005
Dotations aux dépréciations	(1 253)	(864)
Reprises de dépréciations	1 040	676
Récupérations sur créances amorties	106	56
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(130)	(80)
Total du coût du risque de la période	(237)	(212)

Coût du risque de la période par nature d'actifs, en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005
Prêts et créances sur les établissements de crédit	(4)	(4)
Prêts et créances sur la clientèle	(245)	(198)
Actifs financiers disponibles à la vente	26	7
Engagements par signature et divers	(14)	(17)
Total du coût du risque de la période	(237)	(212)

2.f IMPOT SUR LES BENEFICES

Charge nette de l'impôt sur les bénéfices

En millions d'euros, au	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005
Charge des impôts courants	(1 424)	(982)
Charge nette des impôts différés	(219)	(170)
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	(1 643)	(1 152)

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de Détail en France (BDDF)
- Services Financiers et Banque de Détail à l'International (SFDI) : activités de services financiers (crédit à la consommation, location, financement des investissements et du logement...) et activité de banque de détail aux Etats-Unis (BancWest) et dans les marchés émergents et d'outre-mer
- Asset Management and Services (AMS) : Métiers Titres, Banque Privée, Gestion d'actifs, Epargne et Courtage en ligne, Assurance et activités de Services Immobiliers
- Banque de Financement et d'Investissement (BFI) : ce pôle regroupe les activités de « Conseils et marchés de capitaux » (Métiers Actions, Fixed Income pour les métiers de Taux et Change et Corporate Finance) et les « Métiers de financement » (Crédit et Financements structurés et métiers de financement de matières premières, d'énergie et de projets)

S'ajoute à ces quatre pôles d'activité la Banca Nazionale del Lavoro, banque acquise au deuxième trimestre 2006 (note 4.c), dont le résultat de l'activité depuis la date d'acquisition est présenté séparément ci-après.

Les autres activités comprennent essentiellement les activités de Private Equity de BNP Paribas Capital, la foncière immobilière Klépierre ainsi que les fonctions centrales du Groupe.

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par pôles en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par pôles d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

L'analyse géographique des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

Information par pôle d'activité

• Résultats par pôle d'activité

En millions d'Euros,	Banque de détail en France		BNL		SFDI		AMS	
	1er semestre 2006	1er semestre 2005	1er semestre 2006	1er semestre 2005	1er semestre 2006	1er semestre 2005	1er semestre 2006	1er semestre 2005
Produit net bancaire	2 888	2 607	757	-	3 561	2 778	2 144	1 695
Charges générales d'exploitation	(1 817)	(1 750)	(470)	-	(2 001)	(1 549)	(1 312)	(1 092)
Coût du risque	(62)	(86)	(64)	-	(325)	(250)	7	(7)
Résultat d'exploitation	1 009	771	223	-	1 235	979	839	596
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	9	-	43	63	(1)	-
Autres résultats hors exploitation	-	-	(18)	-	38	5	(1)	54
Résultat avant impôt	1 009	771	214	-	1 316	1 047	837	650

(1) : Les changements internes d'organisation au sein des pôles BFI et SFDI au cours du premier semestre 2006 ont conduit à procéder à des transferts d'activités entre Conseils et marchés de capitaux et Métiers de financement d'une part, et entre les pôles SFDI et Autres activités d'autre part. Aux fins de comparabilité des résultats analytiques entre 2005 et 2006, les agrégats de 2005 ont été retraités en cohérence avec la nouvelle organisation. Les ajustements qui en résultent :

- sont sans effet sur les résultats d'ensemble du pôle BFI ; ils s'élèvent à 63 millions d'euros sur le PNB de chacun des deux sous-ensembles de BFI, 42 millions d'euros sur les charges générales d'exploitation, 9 millions d'euros sur les Autres résultats hors exploitation et 30 millions d'euros sur les Résultats avant impôt,
- diminuent pour 13 millions d'euros le PNB, le Résultat d'exploitation et le Résultat avant impôt du pôle SFDI au profit du pôle Autres activités pour les mêmes agrégats.

(2) : y compris BNP Paribas Capital

Informations par secteur géographique

• Produit net bancaire par secteur géographique

En millions d'Euros,	France		Autres pays européens		Amériques	
	1er semestre 2006	1er semestre 2005	1er semestre 2006	1er semestre 2005	1er semestre 2006	1er semestre 2005
Produit net bancaire	7 723	6 243	3 361	2 227	1 940	1 588

Banque de Financement et d'Investissement				Autres activités ⁽²⁾		Total Groupe	
Conseils et marchés de capitaux		Métiers de financement					
1er semestre 2006	1er semestre 2005 (1)	1er semestre 2006	1er semestre 2005 (1)	1er semestre 2006	1er semestre 2005	1er semestre 2006	1er semestre 2005
2 904	1 848	1 290	1 286	518	560	14 062	10 774
(1 855)	(1 319)	(542)	(498)	(153)	(130)	(8 150)	(6 338)
		141	97	66	34	(237)	(212)
1 049	529	889	885	431	464	5 675	4 224
2	1	-	-	68	112	121	176
36	35	-	5	(22)	17	33	116
1 087	565	889	890	477	593	5 829	4 516

Asie - Océanie		Autres pays		Total Groupe	
1er semestre 2006	1er semestre 2005	1er semestre 2006	1er semestre 2005	1er semestre 2006	1er semestre 2005
683	430	355	286	14 062	10 774

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

Opérations réalisées sur le capital

Opérations sur le capital	en nombre	valeur unitaire en €	date d'autorisation par l'Assemblée générale	date de décision du Conseil d'administration
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2004	884 700 444	2		
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 25 janvier 2005	518 758	2	23-mai-00	05-sept-00
Réduction de capital par annulation d'actions détenues par BNP Paribas, réalisée le 10 mai 2005	(13 994 568)	2	28-mai-04	23-mars-05
Nombre d'actions émises au 30 juin 2005	871 224 634	2		
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 20 juillet 2005	1 397 501	2	23-mai-00	05-sept-00
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Entreprise	5 000 000	2	14-mai-03	04-févr-04
Réduction de capital par annulation d'actions détenues par BNP Paribas, réalisée le 29 novembre 2005	(39 374 263)	2	18-mai-05	13-juin-05
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2005	838 247 872	2		
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 23 janvier 2006	1 369 623	2	23-mai-00	05-sept-00
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 27 mars 2006	971 037	2	23-mai-00	05-sept-00
Augmentation de capital par l'émission d'actions nouvelles, réalisée le 31 mars 2006	84 058 853	2	28-mai-04	14-févr-06
Augmentation de capital par l'émission d'actions nouvelles, réalisée le 6 juin 2006	945	2	23-mai-06	27-mars-06
Nombre d'actions émises au 30 juin 2006	924 648 330	2		

Au 30 juin 2006, le capital de BNP Paribas SA est constitué de 924 648 330 actions de 2 euros de nominal entièrement libérées (838 247 872 actions au 1^{er} janvier 2006).

Les onzième et douzième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2004 ont autorisé le Conseil d'administration à procéder à une augmentation du capital social dans la limite de 1,34 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions avec droit préférentiel de souscription et 170 millions de titres sans droit préférentiel de souscription). Le montant nominal des titres de créance donnant accès immédiatement et/ou à terme aux actions de la société en vertu de ces délégations ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros pour l'émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription et 8 milliards d'euros pour celle avec suppression du droit préférentiel de souscription. Ces autorisations sont données pour une durée de 26 mois.

Au 31 mars 2006, 84 058 853 titres ont été émis en vertu de ces délégations.

La dix-septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 décide que le montant nominal des titres de créances donnant accès immédiatement et/ou à terme aux actions de la société en vertu de la délégation consentie ne peut être supérieur à 7 milliards d'euros pour l'émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription.

La treizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2004 dispose que le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social par incorporation de réserves dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfiques ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Cette autorisation est donnée pour une durée de 26 mois.

Les seizièmes résolutions des Assemblées Générales Mixtes du 28 mai 2004 et du 18 mai 2005 ont autorisé le Conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie de ses actions propres détenues ou acquises dans le cadre des autorisations données par lesdites Assemblées Générales, dans la limite de 10 % du capital par période

de 24 mois. Ces autorisations sont données pour une durée de 18 mois. En 2005, 53 368 831 actions ont été annulées en vertu de ces délégations.

La vingt-troisième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 a autorisé le Conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie de ses actions propres détenues ou acquises dans le cadre de l'autorisation donnée par ladite Assemblée Générale, dans la limite de 10% du capital par période de 24 mois et d'imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé. Ces autorisations sont données pour une durée de 18 mois. Enfin la présente autorisation se substitue à celle accordée par la seizième résolution du 18 mai 2005.

Au premier semestre 2006, il n'y a pas eu d'annulation d'actions.

En outre l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 décide que les seizième, dix-septième et dix-neuvième résolutions rendent caduque, à hauteur des montants non utilisés, toutes délégations antérieures ayant le même objet telles que prévues par les onzième, douzième et treizième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2004.

La vingt-quatrième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 visant à approuver la fusion-absorption de la Société Centrale d'Investissement par BNP Paribas a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'augmentation du capital social de 1 890 euros, par la création de 945 actions nouvelles de 2 euros de nominal chacune, entièrement libérées, et portant jouissance au 1^{er} janvier 2006.

Actions de préférence et assimilées

En décembre 1997, le Groupe a effectué une émission de 500 millions de dollars d'actions de préférence de droit américain sans droit de vote (« preferred shares »). Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP US Funding LLC contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent à leurs souscripteurs un revenu de 7,738 % pendant dix ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les dividendes sur les actions de préférence peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNPP SA, ni aucun coupon sur les titres assimilés aux actions de préférence (Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) au cours de l'année précédente. Les dividendes non versés ne sont pas reportés. Les capitaux souscrits par le biais de cette émission sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan ; la rémunération correspondante est reprise sous l'intitulé « Intérêts minoritaires » au compte de résultat.

Une nouvelle émission de 500 millions de dollars a été effectuée en 2000, par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust également contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les titres émis sont de même nature que les précédents et offrent à leur souscripteur un revenu de 9,003 % pendant 10 ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor.

En octobre 2001 deux nouvelles émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 350 et 500 millions d'euros, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust II et III contrôlées de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leur souscripteur une rémunération de 7% et 6,625 % respectivement durant 5 ans minimum pour la première et 10 ans pour la seconde. Les titres de la première de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de cinq ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération restant alors de 7 %. Les titres de la deuxième de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor.

En janvier et juin 2002, deux nouvelles émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 660 millions d'euros et 650 millions de dollars, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust IV et V contrôlées de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leurs souscripteurs une rémunération respectivement de 6,342 % versée annuellement sur 10 ans et de 7,20 % versée trimestriellement pendant 5 ans. Les titres de la première de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor. Les titres de la deuxième de ces deux émissions pourront être remboursés à l'issue d'une période de cinq ans puis à chaque date anniversaire du coupon, le taux de 7,20 % restant inchangé.

En janvier 2003, une nouvelle émission perpétuelle de même nature de 700 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle de 5,868 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2013, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur l'Euribor.

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant	Durée TF	Taux après la première date de call
BNP US Funding	décembre 1997	USD	500 millions	10 ans	Weekly Libor + 2,8%
BNPP Capital Trust	octobre 2000	USD	500 millions	10 ans	Libor 3 mois + 3,26%
BNPP Capital Trust II	octobre 2001	EUR	350 millions	5 ans	7%
BNPP Capital Trust III	octobre 2001	EUR	500 millions	10 ans	Euribor 3 mois + 2,6%
BNPP Capital Trust IV	janvier 2002	EUR	660 millions	10 ans	Euribor 3 mois + 2,33%
BNPP Capital Trust V	juin 2002	USD	650 millions	5 ans	7,20%
BNPP Capital Trust VI	janvier 2003	EUR	700 millions	10 ans	Euribor 3 mois + 2,48%

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence, émis par BNP Paribas SA

En juin 2005, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme d'un Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée, pour un montant de 1 350 millions de dollars. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle de 5,186 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2015, il sera versé trimestriellement un coupon USD Libor 3 mois augmenté de 1,68 %.

En octobre 2005, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme d'un Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée, pour un montant de 1 000 millions d'euros. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle de 4,875 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 6 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. Le coupon versé restera à taux fixe en cas de non remboursement en octobre 2011.

En octobre 2005, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme d'un Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée, pour un montant de 400 millions de dollars. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle de 6,250 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 6 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. Le coupon versé restera à taux fixe en cas de non remboursement en octobre 2011.

En avril 2006, BNP Paribas SA a procédé à deux émissions perpétuelles prenant la forme d'un Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée, l'une de 750 millions d'euros, et l'autre de 450 millions de livres sterling. Elles offrent aux souscripteurs une rémunération annuelle respectivement de 4,730 % et de 5,945 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2016, il sera versé trimestriellement un coupon Euribor 3 mois augmenté de 1.69 % pour la première, et un coupon GBP Libor 3 mois augmenté de 1,13 % pour la seconde.

Les intérêts non payés sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNPP SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (Actions de Préférence) au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris à leur valeur historique (conformément à IAS 32) sous la rubrique « Réserves consolidées » au bilan ; la rémunération correspondante est traitée comme un dividende.

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe

En application de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2004, BNP Paribas a été autorisé à réaliser un programme de rachat d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social en vue de la régularisation des cours, de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, de l'annulation ultérieure des actions, d'une cession, d'un échange ou de tout autre transfert, ou encore en vue de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2005, BNP Paribas a été autorisé à réaliser un programme de rachat d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe, dans le cadre d'opérations de régularisation de cours, en vue de procéder à des rachats et des ventes en fonction des situations de marché.

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006, BNP Paribas a été autorisé à acquérir un nombre d'actions n'excédent pas 10% du nombre d'actions composant le capital social de BNP Paribas à la date du 28 février 2006 en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe, dans le cadre d'un contrat de liquidité et à des fins de gestion patrimoniale et financière. La présente autorisation se substitue à celle accordée par la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2005 et est consentie pour une durée de dix-huit mois.

En outre, une des filiales du groupe intervenant sur des opérations de transaction (de négociation et d'arbitrage) sur indices boursiers procède dans le cadre de son activité à des ventes à découvert portant sur des actions émises par BNP Paribas.

Au 30 juin 2006, le Groupe BNP Paribas détenait 8 606 415 actions BNP Paribas représentant 448 millions d'euros qui ont été portées en réduction des capitaux propres.

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction		Total	
	en nombre	valeur comptable en millions d'euros	en nombre	valeur comptable en millions d'euros	en nombre	valeur comptable en millions d'euros
Actions détenues au 1er janvier 2005	55 112 609	2 693	(599 870)	(32)	54 512 739	2 661
Acquisitions effectuées	7 217 977	393			7 217 977	393
Réduction de capital	(13 994 568)	(691)			(13 994 568)	(691)
Autres mouvements	(3 279 300)	(155)	(453 012)	(27)	(3 732 312)	(182)
Actions détenues au 30 juin 2005	45 056 718	2 240	(1 052 882)	(59)	44 003 836	2 181
Acquisitions effectuées	4 459 091	283			4 459 091	283
Réduction de capital	(39 374 263)	(2 003)			(39 374 263)	(2 003)
Autres mouvements	(1 081 527)	(59)	(3 282 855)	(237)	(4 364 382)	(296)
Actions détenues au 31 décembre 2005	9 060 019	461	(4 335 737)	(296)	4 724 282	165
Acquisitions effectuées	6 635 173	472			6 635 173	472
Autres mouvements	(1 576 032)	(73)	(1 177 008)	(116)	(2 753 040)	(189)
Actions détenues au 30 juin 2006	14 119 160	860	(5 512 745)	(412)	8 606 415	448

Résultat par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du Groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options émises de souscriptions d'actions dans le calcul du résultat dilué par action. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action.

	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) ⁽¹⁾	3 863	3 176
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	871 702 704	828 039 889
Effet des actions ordinaires potentielles dilutives :		
<i>nombre d'actions potentielles dilutives dérivées d'options exerçables de souscriptions d'actions</i>	8 689 156	4 335 374
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	880 391 860	832 375 263
Résultat de base par action (en euros)	4,43	3,84
Résultat dilué par action (en euros)	4,39	3,82

(1) Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende.

Le dividende par action versé en 2006 au titre du résultat de l'exercice 2005 s'est élevé à 2,60 euros contre 2 euros versé en 2005 au titre du résultat de l'exercice 2004.

4.b PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas SA				France	IG	100,00%	100,00%
Banque de détail en France							
Banque de Bretagne				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Développement				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Factor				France	IG	100,00%	100,00%
SFDI							
Banque de détail aux Etats-Unis							
BancWest Corporation				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Bank of the West				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
FHL Lease Holding Cy				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
First Hawaiian Bank				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Union Safe Deposit Bank	6			Etats-Unis			
Location-Financement							
Albury Asset Rentals Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
All In One Allemagne				Allemagne	IG	100,00%	99,96%
Antin Bail				France	IG	100,00%	100,00%
Aprolis Finance				France	IG	51,00%	50,98%
Avelingen Finance BV	1			Pays-Bas	ME	50,00%	49,98%
Barloworld Heftruck BV	1			Pays-Bas	ME	50,00%	49,98%
BNP Paribas Lease Group				France	IG	99,96%	99,96%
BNP Paribas Lease Group BV	1			Pays-Bas	IG	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group Holding SPA				Italie	IG	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group KFT			2	Hongrie	IG	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group Netherlands BV	1			Pays-Bas	IG	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group RT			2	Hongrie	IG	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group UK PLC				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group SA Belgique				Belgique	IG	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group SPA				Italie	IG	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group (Rentals) Ltd				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
BNP Paribas Leasing Gmbh				Allemagne	IG	100,00%	99,96%
Centro Leasing SPA				Italie	ME	43,54%	43,52%
Claas Financial Services				France	IG	60,11%	60,09%
Claas Leasing Gmbh				Allemagne	IG	100,00%	60,09%
CNH Capital Europe				France	IG	50,10%	50,08%
CNH Capital Europe Limited				Royaume-Uni	IG	50,10%	50,08%
Commercial Vehicle Finance Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Diamond Finance UK Limited				Royaume-Uni	IG	60,00%	59,98%
Equipment Lease BV	1			Pays-Bas	IG	100,00%	99,96%
Finance et Gestion SA				France	IG	70,00%	69,97%
Geveke Rental BV	1			Pays-Bas	ME	50,00%	49,98%
H.F.G.L Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
HIH Management Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Humberclyde Commercial Investments Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Humberclyde Commercial Investments N°1 Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Humberclyde Commercial Investments N°4 Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Humberclyde Finance Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Humberclyde Industrial Finance Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Humberclyde Investments Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Management Services Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Humberclyde Spring Leasing Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Leaseco International BV	1			Pays-Bas	IG	100,00%	99,96%
Leasing J. Van Breda & Cie			1	Belgique	IG	100,00%	99,96%
Natiobail				France	IG	100,00%	99,96%
Natiocrédibail				France	IG	100,00%	99,96%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Location-Financement (suite)							
NatioCrédimurs				France	IG	100,00%	99,96%
Natioénergie				France	IG	100,00%	99,96%
Norbail Snc	5			France			
Norbail Location	5			France			
Paricomi				France	IG	100,00%	100,00%
S C A U	5			France			
SAS MFF	2			France	IG	51,00%	50,98%
Same Deutz-Fahr Finance				France	IG	99,97%	99,93%
Same Deutz Fahr Finance Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
UFB Asset Finance Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
United Care Group Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
United Care (Cheshire) Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
United Corporate Finance Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
United Inns Management Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Crédits à la consommation							
Attijari Cetelem	1			Maroc	IG	99,79%	92,87%
Axa Banque Financement	5			France			
Banco Cetelem Argentine	5			Argentine			
Banco cetelem Portugal				Portugal	IG	100,00%	100,00%
Banco Cetelem SA				Espagne	IG	100,00%	100,00%
Caisse d'Epargne Financement - CEFI				France	ME	33,00%	33,00%
Carrefour Administration Cartos de Creditos - CACC				Brésil	ME	40,00%	40,00%
Cetelem				France	IG	100,00%	100,00%
Cetelem America				Brésil	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Bank Gmbh				Allemagne	IG	50,10%	50,10%
Cetelem Bank SA	2			Pologne	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Belgium				Belgique	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Benelux BV				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Brésil				Brésil	IG	100,00%	100,00%
Cetelem CR				République Tchèque	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Polska Expansion SA				Pologne	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Slovensko			2	Slovaquie	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Thaïlande				Thaïlande	IG	100,00%	100,00%
Cetelem UK (ex Halifax Cetelem Credit Limited)				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Cofica Bail				France	IG	100,00%	100,00%
Cofidis France				France	ME	15,00%	15,00%
Cofinoga				France	IP	50,00%	50,00%
Cofiparc				France	IG	100,00%	99,99%
Compagnie Médicale de financement de Voitures et matériels - CMV Médiforce				France	IG	100,00%	100,00%
Credial Italie SPA		2		Italie	IP	50,00%	50,00%
Credisson Holding Limited			1	Chypre	IG	100,00%	100,00%
Credisson International SRL			1	Roumanie	IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Antilles				France	IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Guyane				France	IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Océan Indien				France	IG	97,81%	97,81%
Domofinance SA	2		10	France	IP	55,00%	55,00%
Effico Iberia	2			Espagne	IG	100,00%	100,00%
Effico Soreco				France	IG	99,95%	99,95%
Eurocredito				Espagne	IG	100,00%	100,00%
Facet				France	IG	99,69%	99,69%
Fidem				France	IG	51,00%	51,00%
Fimestic Expansion SA				Espagne	IG	100,00%	100,00%
Findomestic				Italie	IP	50,00%	50,00%
Fortis Crédit		4		Belgique			
Laser (Groupe)			11	France	IP	50,00%	50,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Crédits à la consommation (suite)							
Loisirs Finance				France	IG	51,00%	51,00%
Magyar Cetelem				Hongrie	IG	100,00%	100,00%
Norrskan Finance				France	IG	51,00%	51,00%
Servicios Financieros Carrefour EFC				Espagne	ME	40,00%	40,00%
Société de Paiement Pass				France	ME	40,01%	40,01%
Structures Ad Hoc							
FCC Findomestic			5	Italie			
FCC Master Dolphin				France	IP		
FCC Master Noria			5	France	IG		
FCC Retail ABS Finance		2		France	IG		
Crédits immobiliers							
Abbey National France	1	6		France			
Banca UCB SPA				Italie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Invest Immo				France	IG	99,99%	99,99%
SAS Prêts et Services				France	IG	100,00%	100,00%
UCB				France	IG	100,00%	100,00%
UCB Hypotheken				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI (Groupe)		10		Espagne	IP	50,00%	50,00%
Structures Ad Hoc							
FCC Domos 2003				France	IG		
FCC Master Domos				France	IG		
FCC Master Domos 4				France	IG		
FCC Master Domos 5				France	IG		
FCC U.C.I 2-14 (ex FCC U.C.I 2-9)		10		Espagne	IP		
Location longue durée avec services							
Arius Finance		6		France			
Arius SA				France	IG	100,00%	99,99%
Arma Beheer BV				Pays-Bas	IG	100,00%	99,99%
Artegy Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Artegy SAS				France	IG	100,00%	99,99%
Arval Belgium				Belgique	IG	100,00%	99,99%
Arval BV (ex Arma Nederland)				Pays-Bas	IG	100,00%	99,99%
Arval Deutschland GmbH (ex Arval PHH Deutschland GmbH)				Allemagne	IG	100,00%	99,99%
Arval ECL SAS				France	IG	100,00%	99,99%
Arval Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Arval Luxembourg				Luxembourg	IG	100,00%	99,99%
Arval Nederland		6		Pays-Bas			
Arval NV (ex Arma Belgique)				Belgique	IG	100,00%	99,99%
Arval PHH Buisiness Services Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Arval PHH Buisiness Solutions Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Arval PHH Holding SAS				France	IG	100,00%	99,99%
Arval PHH Holdings Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Arval PHH Holdings UK Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Arval PHH Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Arval Portugal				Portugal	IG	100,00%	99,99%
Arval Schweiz AG (ex Leasing Handels und Service AG)				Suisse	IG	100,00%	99,99%
Arval Service Lease				France	IG	100,00%	99,99%
Arval Service Lease Espagne				Espagne	IG	99,98%	99,97%
Arval Service Lease Italia				Italie	IG	100,00%	99,99%
Arval Service Lease Polska SP				Pologne	IG	100,00%	99,99%
Arval Trading			2	France	IG	100,00%	99,99%
BNP Paribas Fleet Holdings Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Location longue durée avec services (suite)							
Dialcard Fleet Services Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Dialcard Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Gestion et Location Holding				France	IG	99,99%	99,99%
Harpur Assets Limited	5			Royaume-Uni			
Harpur UK Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Overdrive Business Solutions Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Overdrive Credit Card Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
PHH Financial services Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
PHH Holdings (1999) Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
PHH Investment Services Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
PHH Leasing (N°9) Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
PHH Treasury Services Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
PHH Truck Management Services Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Pointeuro Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
The Harpur Group UK Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Marchés émergents et outre-mer							
Banque International Commerce et Industrie Burkina Faso				Burkina Faso	IG	51,00%	51,00%
Banque International Commerce et Industrie Cote d'Ivoire				Cote d'Ivoire	IG	67,49%	67,49%
Banque International Commerce et Industrie Gabon				Gabon	IG	46,67%	46,67%
Banque International Commerce et Industrie Senegal				Sénégal	IG	54,11%	54,11%
Banque Malgache de l'Océan Indien				Madagascar	IG	75,00%	75,00%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie				Maroc	IG	65,04%	65,04%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing				Maroc	IG	72,03%	46,85%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore				Maroc	IG	100,00%	65,04%
Banque pour le Commerce et l'Industrie de la Mer Rouge				Djibouti	IG	51,00%	51,00%
BNP Intercontinentale - BNPI				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas BDDI Participations				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Cyprus Limited				Chypre	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas El Djazair				Algérie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guadeloupe				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guyane				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Le Caire				Egypte	IG	95,19%	95,19%
BNP Paribas Martinique				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Nouvelle Calédonie				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Réunion				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Vostok Holdings			2	France	IG	100,00%	100,00%
Nanjing City Commercial Bank Corp Ltd			1	Chine	ME	19,20%	19,20%
Sifida				Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
Société Financière pour pays d'Outre Mer - SFOM	5			Suisse			
Turk Ekonomi Bankasi Yatirimlar Anonim Sirketi (Groupe)	1			Turquie	IP	50,00%	50,00%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie				Tunisie	IG	50,00%	50,00%
Union Tunisienne de Leasing				Tunisie	IG	75,40%	37,70%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
AMS							
Assurance							
Banque Financiere Cardif			6	France			
BNP Paribas Assurance				France	IG	100,00%	100,00%
Cardif Asset Management				France	IG	100,00%	100,00%
Cardif Assicurazioni SPA				Italie	IG	100,00%	100,00%
Cardif Assurance Vie Polska	2			Pologne	IG	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Seguros				Brésil	IG	100,00%	100,00%
Cardif Leven				Belgique	IG	100,00%	100,00%
Cardif Levensverzekeringen NV				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Cardif Nederland Holding BV				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Cardif Retraite Assurance Vie			12	France	IG	100,00%	100,00%
Cardif RD				France	IG	100,00%	100,00%
Cardif SA				France	IG	100,00%	100,00%
Cardif Schadeverzekeringen NV				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Cardif Société Vie				France	IG	100,00%	100,00%
Centro Vita Assicurazioni				Italie	IP	49,00%	49,00%
Compagnie Bancaire Uk Fonds C				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Compania de Seguros Vida SA			12	Chili	IG	100,00%	100,00%
Compania de Seguros Generales				Chili	IG	100,00%	100,00%
Cybele RE				France	IG	100,00%	100,00%
Darnell Limited				Irlande	IG	100,00%	100,00%
GIE BNP Paribas Assurance				France	IG	59,50%	59,50%
Investlife sa				Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
Natio Assurance				France	IP	50,00%	50,00%
Natiovie		6		France			
Patrimoine Management & Associés			1	France	IG	70,00%	70,00%
Pinnacle Insurance PLC				Royaume-Uni	IG	100,00%	97,55%
Pinnacle Insurance Holding PLC				Royaume-Uni	IG	97,55%	97,55%
Pinnacle Insurance Management Services PLC				Royaume-Uni	IG	100,00%	97,55%
SCI BNP Paribas Pierre 2 (ex Natio Vie Pierre 2)				France	IG	100,00%	100,00%
SCI P. Demours				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Asnieres 1				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Beausejour				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Boulevard Malesherbes				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Boulogne Centre				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Boulogne Nungesser				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Cimaco				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Corosa				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Courbevoie				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Defense Etoile				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Le Chesnay 1				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Defense Vendome				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Etoile				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Levallois 2				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Montrouge 2				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Montrouge 3				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Moussoorgski (ex Maisons 2)				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Paris Centre				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Place du Commerce				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Residence Le Chatelard				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Rue Abbe Carton				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Rue Abbe Groult				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Rue Cambronne				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Rue Duranton				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Rue Gutenberg				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Rue Lauriston				France	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Assurance (suite)							
SCI Maisons 1				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Rue Mederic				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Rue Vivienne				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Rueil 1				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Rueil Ariane				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Saint Maurice 2				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Square Foch				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Surennes 2				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Surennes 3				France	IG	100,00%	100,00%
Banque privée							
Bank von Ernst	1	6		France			
Bergues Finance Holding				Bahamas	IG	100,00%	99,99%
BNP Paribas Espana SA				Espagne	IG	99,55%	99,55%
BNP Paribas Investment Services LLC				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank Monaco				France	IG	100,00%	99,99%
BNP Paribas Private Bank Switzerland			6	Suisse			
Conseil Investissement				France	IG	100,00%	100,00%
Nachenius			1	Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Société Monégasque de Banque Privée	1	6		France			
United European Bank Switzerland				Suisse	IG	100,00%	99,99%
United European Bank Trust Nassau				Bahamas	IG	100,00%	99,99%
Courtage en ligne							
B*Capital				France	IG	99,96%	99,96%
Cortal Consors France				France	IG	100,00%	100,00%
Cortal Consors Luxembourg		6		Luxembourg			
FundQuest (ex Cortal Consors Fund Management)				France	IG	100,00%	100,00%
Gestion d'actifs							
Cardif Gestion d'Actifs			12	France	IG	100,00%	100,00%
BNP PAM Group				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Brasil Limitada	2			Brésil	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Japan Limited	2		12	Japon	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Group Luxembourg				Luxembourg	IG	99,66%	99,66%
BNP Paribas Asset Management SGR Milan SPA		5		Italie			
BNP Paribas Asset Management UK Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services France (ex BNP Paribas Asset Servicing SAS)	2			France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Epargne et Retraite Entreprise				France	IG	100,00%	100,00%
Fauchier Partners Management Limited (Groupe)	1			Royaume-Uni	IP	50,00%	50,00%
Fischer Francis Trees and Watts				Etats-Unis	ME	24,90%	81,59%
Fund Quest Incorporation				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Services liés aux titres							
BNP Paribas Fund Services				Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Australasia Limited				Australie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Dublin Limited				Irlande	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Holdings				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services UK Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services - BP2S				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services International Holding SA				France	IG	100,00%	100,00%
Services immobilier							
Asset Partenaires		1		France	IG	99,95%	96,72%
Atis Real Expertise				France	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Services immobilier (suite)							
Atisreal Auguste-Thouard				France	IG	95,84%	95,84%
Atisreal Auguste-Thouard Habitat Foncier				France	IG	99,98%	95,83%
Atisreal Belgium SA				Belgique	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Benelux SA				Belgique	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Consult				France	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Consult GmbH				Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Espana SA				Espagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal GmbH				Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Holding Belgium SA				Belgique	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Holding France				France	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Holding GmbH				Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal International				France	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Limited				Royaume-Uni	IG	98,77%	98,77%
Atisreal Luxembourg SA				Belgique	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Management GmbH		6		Allemagne			
Atisreal Netherlands BV			5	Pays-Bas			
Atisreal Property Management GmbH				Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Property Management Services				Belgique	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Proplan GmbH				Allemagne	IG	75,18%	75,18%
Atisreal Services				France	IG	100,00%	95,88%
Atisreal USA Inc.				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Weatheralls Investment Services Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	98,77%
Auguste-Thouard Fimorem		6		France			
Auguste-Thouard Residencial SL		6		Espagne			
Banque Centrale de Données Immobilières		6		France			
BNP Paribas Immobilier				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Participations Finance Immobilier				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Property Management				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Management (ex Antin Vendôme)				France	IG	96,77%	96,77%
BSA Immobilier		1		France	IG	100,00%	100,00%
Chancery Lane Management Services Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	98,77%
Compagnie Tertiaire			1	France	IG	100,00%	100,00%
F G Ingerierie et Promotion Immobilière				France	IG	100,00%	100,00%
Immobiliere des Bergues				France	IG	100,00%	100,00%
Meunier Promotion				France	IG	100,00%	100,00%
Partenaires Gerance Soprofinance		1		France	IG	99,94%	96,71%
SA Comadim				France	IG	100,00%	100,00%
SA Gerer				France	IG	100,00%	100,00%
SA Procodis				France	IG	100,00%	100,00%
SAS Astrim				France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Developpements				France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Habitat				France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Immobilières d'Entreprises				France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Mediterranee				France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Rhône Alpes				France	IG	100,00%	100,00%
Sinvim		6		France			
Sofiane			1	France	IG	100,00%	100,00%
SNC Cezanne		5		France			
SNC Comadim Residences Servives				France	IG	100,00%	100,00%
SNC Espaces Immobiliers				France	IG	100,00%	100,00%
SNC Lot 2 Porte d'Asnières				France	IG	100,00%	100,00%
SNC Matisse			4	France			
SNC Meunier Gestion				France	IG	100,00%	100,00%
Soprofinance		1		France	IG	100,00%	96,77%
Weatheralls Consultancy Services Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	98,77%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
BFI							
FRANCE							
Austin Finance			2	France	IG	92,00%	3,00%
BNP Paribas Arbitrage				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Equities France				France	IG	99,96%	99,96%
BNP Paribas Equity Strategies France				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Group				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Stratégies Actions				France	IG	100,00%	100,00%
Capstar Partners Sas				France	IG	93,33%	93,33%
Paribas Dérivés Garantis Snc				France	IG	100,00%	100,00%
Parifergie				France	IG	100,00%	100,00%
Parilease				France	IG	100,00%	100,00%
Sas Esomet	2			France	IG	100,00%	100,00%
EUROPE							
BNP AK Dresdner Bank AS	4			Turquie			
BNP AK Dresdner Financial Kiralama	4			Turquie			
BNP Capital Finance Ltd			5	Irlande			
BNP Factor				Portugal	IG	100,00%	100,00%
BNP Ireland Limited				Irlande	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas (Bulgaria) AD				Bulgarie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank (Hungaria) RT				Hongrie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank (Polska) SA				Pologne	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank NV				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Investments Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Markets Group Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodity Futures Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas E & B Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance plc				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fixed Assets Limited			5	Royaume-Uni			
BNP Paribas Luxembourg sa				Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Net Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Services			6	Suisse			
BNP Paribas Sviluppo				Italie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Suisse SA				Suisse	IG	99,99%	99,99%
BNP Paribas UK Holdings Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP PUK Holding Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas ZAO				Russie	IG	100,00%	100,00%
Capstar Partners Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	93,00%
Dealremote Limited			5	Royaume-Uni			
Delta Reinsurance Limited				Irlande	ME	100,00%	100,00%
ISIS Factor SPA				Italie	IG	100,00%	100,00%
Paribas Management Service Limited			5	Royaume-Uni			
Paribas Trust Luxembourg SA				Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
Utexam Limited				Irlande	IG	100,00%	100,00%
AMERIQUES							
BNP Andes				Perou	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Brasil SA				Brésil	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Brokerage Services Incorporated			6	Etats-Unis			
BNP Paribas Canada				Canada	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capstar Partners Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodities Futures Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Leasing Corporation				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
AMERIQUES (suite)							
BNP Paribas North America Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas RCC Incorporation				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Corporation				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Capstar Partners LLC				Etats-Unis	IG	93,00%	93,00%
Cooper Neff Advisors Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Cooper Neff Group Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
French American Banking Corporation - F.A.B.C				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Paribas North America				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Petits Champs Participações e Serviços SA				Brésil	IG	100,00%	100,00%
ASIE - OCEANIE							
BNP Equities Asia Limited				Malaisie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas (China) Limited				Chine	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Arbitrage (Hong-Kong) Limited				Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asia Equities Limited				Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Equities Hong Kong		12		Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance (Hong-Kong) Limited				Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Futures (Hong-Kong) Limited				Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas India Solutions Private Ltd			2	Inde	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Pacific (Australia) Limited				Australie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine (Singapour) Limited				Singapour	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Capital Limited				Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities (Thaïlande) Limited			4	Thaïlande			
BNP Paribas Peregrine Securities Limited				Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities Pte Limited				Singapour	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Korea Company Limited				Corée du Sud	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Taiwan) Co Limited		2		Taiwan	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Services Limited				Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Limited				Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
Credit Agricole Indosuez Securities Limited			1	5 Japon		0,00%	0,00%
PT Bank BNP Paribas Indonésia				Indonésie	IG	100,00%	99,99%
PT BNP Lippo Utama Leasing			5	Indonésie			
PT BNP Paribas Peregrine				Indonésie	IG	99,00%	99,00%
Structures Ad Hoc							
54 Lombard Street Investments Limited				Royaume-Uni	IG		
APAC Finance Limited		2		Nouvelle Zelande	IG		
APAC Investments Limited		2		Nouvelle Zelande	IG		
APAC NZ Holdings Limited (ex BNP Paribas (New Zealand) Finance Limited)				Nouvelle Zelande	IG		
ARV International Limited		2		Iles Cayman	IG		
Altels Investment Limited		2		Iles Cayman	IG		
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV				Pays-Bas	IG		
BNP Paribas Emissions und Handel. GmbH				Allemagne	IG		
BNP Paribas Finance Incorporated				Etats-Unis	IG		
BNP Paribas New Zealand Limited			5	Nouvelle Zelande			
BNP Paribas Principal Incorporated				Etats-Unis	IG		
Bougainville BV				Pays-Bas	IG		
China Lucie Finance 1		2		France	IG		
China Lucie Finance 2		2		France	IG		
China Lucie Finance 3		2		France	IG		
China Samantha Finance 1		2		France	IG		
China Samantha Finance 2		2		France	IG		
China Samantha Finance 3		2		France	IG		
China Samantha Finance 4		2		France	IG		
China Samantha Finance 5		2		France	IG		
China Samantha Finance 6		2		France	IG		
China Samantha Finance 7		2		France	IG		

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Structures Ad Hoc (suite)							
China Samantha Finance 8		2		France	IG		
China Samantha Finance 9		2		France	IG		
China Samantha Finance 10			2	France	IG		
Crisps Limited				Iles Cayman	IG		
Eliopée Limited		5		Jersey			
Epimetheus Investments Limited				Iles Cayman	IG		
Epsom Funding Limited		2		Iles Cayman	IG		
Euroliberté PLC				Irlande	IG		
European Hedged Equity Limited				Iles Cayman	IG		
Fidex PLC				Royaume-Uni	IG		
Financière Paris Haussmann		2		France	IG		
Financière Taitbout		2		France	IG		
Forsete Investments SA				Luxembourg	IG		
Global Guaranteed Cliquet Investment			5	Iles Cayman			
Global Guaranteed Equity Limited				Iles Cayman	IG		
Global Hedged Equity Investment Limited				Iles Cayman	IG		
Global Protected Alternative Investments Limited				Iles Cayman	IG		
Global Protected Equity Limited				Iles Cayman	IG		
Harewood Investments N°1 Limited				Royaume-Uni	IG		
Harewood Investments N°2 Limited	2			Royaume-Uni	IG		
Harewood Investments N°3 Limited	2			Royaume-Uni	IG		
Harewood Investments N°4 Limited	2			Royaume-Uni	IG		
Harewood Investments N°5 Limited	2			Iles Cayman	IG		
Harewood Investments N°6 Limited			2	Royaume-Uni	IG		
Henaross PTY Limited				Australie	IG		
Iliad Investments PLC	2			Iles Cayman	IG		
Joconde SA				Luxembourg	IG		
Laffitte Participation 2				France	IG		
Laffitte Participation 10		2		France	IG		
Laffitte Participation 12		2		France	IG		
Liquidity Trust	2			Iles Cayman	IG		
Lock-In Global equity Limited				Iles Cayman	IG		
Marc Finance Limited	2			Iles Cayman	IG		
Mexita Limited N° 2		5		Iles Cayman			
Mexita Limited N° 3		5		Iles Cayman			
Mexita Limited N° 4		5		Iles Cayman			
Mistral Investments SA				Luxembourg	IG		
Olan 2 Enterprises PLC			5	Irlande			
Optichamps	2			France	IG		
Paregof				France	IG		
Parritaye Property Pty Limited				Australie	IG		
Participations Opéra			2	France	IG		
Robin Flight Limited	2			Irlande	IG		
Royal Neuve I SA			2	Luxembourg	IG		
Singapore Emma Finance 1 SAS				France	IG		
Singapore Emma Finance 2 SAS				France	IG		
Sirocco Investments SA				Luxembourg	IG		
Snc Atargatis	2			France	IG		
Snc Méditerranée	2			France	IG		
St Maarten CDO Limited	2			Iles Cayman	IG		
Starbird Funding Corporation			5	Etats-Unis			
Sunny Funding Limited	2			Iles Cayman	IG		
Swallow Flight Limited	2			Irlande	IG		
Thésée Limited		5		Jersey			
Thunderbird Investments PLC	2			Irlande	IG		

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
AUTRES ACTIVITES							
Private Equity (BNP Paribas Capital)							
Banexi Société de Capital-Risque				France	IG	99,99%	99,99%
Carbonne Lorraine	4			France			
Claireville				Belgique	IG	100,00%	100,00%
Cobema				Belgique	IG	100,00%	100,00%
Cobepa Technology				Belgique	IG	100,00%	100,00%
Compagnie Benelux Paribas - COBEPA (Groupe)	4			Belgique			
Compagnie Financière Ottomane				Luxembourg	IG	96,62%	96,62%
Erbe				Belgique	ME	47,01%	47,01%
Evialis			8	France	ME	44,16%	44,16%
Gepecco				Belgique	IG	100,00%	100,00%
Paribas Participation Limitée				Canada	IG	100,00%	100,00%
Klépierre							
Akciova Spolocnost Arcol				Slovaquie	IG	100,00%	50,06%
AMC			2	République Tchèque	IG	100,00%	37,54%
Besloten Vennotschap Capucine BV				Pays-Bas	IG	100,00%	50,06%
Bestes			1	République Tchèque	IG	100,00%	49,56%
Entertainment Plaza			1	République Tchèque	IG	100,00%	50,06%
GIE Klepierre Services				France	IG	100,00%	43,92%
I G C SPA				Italie	IP	50,00%	25,03%
ICD SPA				Italie	IG	100,00%	42,55%
Klecar Italia SPA				Italie	IG	100,00%	41,55%
Klefin Italia SPA				Italie	IG	100,00%	50,06%
Klepierre Krakow Sp. Z.o.o			1	Pologne	IG	100,00%	50,06%
Klepierre Novo			2	République Tchèque	IG	100,00%	50,06%
Klépierre Poznan Sp. Z.o.o			1	Pologne	IG	100,00%	50,06%
Klépierre Sadyba Sp. Z.o.o			1	Pologne	IG	100,00%	50,06%
Krakow Plaza Sp. Z.o.o			1	Pologne	IG	100,00%	50,06%
Plaza Center Management Poland Sp. z.o.o			1	Pologne	IG	100,00%	37,79%
Ruda Slaska Plaza Sp. Z.o.o			1	Pologne	IG	100,00%	50,06%
SA Brescia				France	IG	100,00%	50,06%
SA Cinéma de l'Esplanade				Belgique	IG	100,00%	50,06%
SA Coimbra				Belgique	IG	100,00%	50,06%
SA Delcis Cr				République Tchèque	IG	100,00%	50,06%
SA Devimo Consult				Belgique	ME	35,00%	13,14%
SA Duna Plaza				Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SA Finascente			1	Portugal	IP	50,00%	25,03%
SA Foncière de Louvain la Neuve				Belgique	IG	100,00%	50,06%
SA Galiera Parque Nascente				Portugal	IP	50,00%	25,03%
SA Gondobrico				Portugal	IP	50,00%	25,03%
SA Klecar Foncier Espana				Espagne	IG	100,00%	41,55%
SA Klecar Foncier Iberica				Espagne	IG	100,00%	41,55%
SA Klelou Immobiliare				Portugal	IG	100,00%	50,06%
SA Kleminho			2	Portugal	IG	100,00%	50,06%
SA Klenord Immobiliaria				Portugal	IG	100,00%	50,06%
SA Klepierre				France	IG	50,16%	50,06%
SA Klepierre Athinon AE				Grèce	IG	100,00%	41,55%
SA Klépierre Foncier Makedonia				Grèce	IG	100,00%	41,55%
SA Klepierre NEA Efkarpia AE				Grèce	IG	100,00%	41,55%
SA Klepierre Peribola Patras AE				Grèce	IG	100,00%	41,55%
SA Klepierre Portugal SGPS				Portugal	IG	100,00%	50,06%
SA Klepierre Vallecas				Espagne	IG	100,00%	50,06%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)							
SA Klepierre Vinaza				Espagne	IG	100,00%	50,06%
SA Kletel Imobiliaria				Portugal	IG	100,00%	50,06%
SA Place de l'accueil		1		Belgique	IG	100,00%	50,06%
SA Poznan Plaza		1		Pologne	IG	100,00%	50,06%
SA Sadyba Center		1		Pologne	IG	100,00%	50,06%
SA Sogecaec				Portugal	IG	100,00%	37,54%
SARL Assago				Italie	ME	100,00%	50,06%
SARL Collegno				Italie	IG	100,00%	50,06%
SARL Csepel 2002				Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Debrecen 2002				Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Effe Kappa				Italie	IP	50,00%	25,03%
SARL Galiera Commerciale Cavallino		1		Italie	IG	100,00%	50,06%
SARL Galiera Commerciale Klepierre	2			Italie	IG	100,00%	50,06%
SARL Galiera Commerciale Solbiate		1		Italie	IG	100,00%	50,06%
SARL Gyor 2002				Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Immobiliare Magnolia				Italie	IG	100,00%	42,55%
SARL Kanizsa 2002				Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Kaposvar 2002				Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Klepierre Pologne		1		Pologne	IG	100,00%	50,06%
SARL Miskolc 2002				Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Novate				Italie	IG	100,00%	42,55%
SARL Nyiregyhaza Plaza				Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL P S G			7	Italie	IG	100,00%	37,54%
SARL Plaza Center Management				Hongrie	IG	100,00%	37,54%
SARL Szeged Plaza				Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Szolnok Plaza				Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Uj Alba				Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Zalaegerszeg Plaza				Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SAS 192 avenue Charles De Gaulle			6	France			
SAS 21 Kleber			6	France			
SAS 21 la Prouse			6	France			
SAS 43 Grenelle			6	France			
SAS 43 Kleber			6	France	IG	100,00%	50,06%
SAS 46 Notre-Dame des victoires			6	France			
SAS 5 Turin			6	France	IG	100,00%	50,06%
SAS Baudot Massy	6			France			
SAS Cande			6	France			
SAS CB Pierre			6	France	IG	100,00%	50,06%
SAS Cecobil			6	France	IP	50,00%	25,03%
SAS Cecoville			6	France	IG	100,00%	50,06%
SAS Centre Jaude Clermont			6	France	IG	100,00%	50,06%
SAS Concorde Puteaux			6	France			
SAS Doumer Caen			6	France			
SAS du 23 avenue Marignan			6	France			
SAS Espace Cordeliers			6	France	IP	50,00%	25,03%
SAS Espace Dumont D'Urville			6	France			
SAS Espace Kleber			6	France			
SAS Flandre			6	France			
SAS Holding Gondomar 1			6	France	IG	100,00%	50,06%
SAS Holding Gondomar 3			6	France	IG	100,00%	50,06%
SAS Issy Desmoulin			6	France			
SAS KLE 1 (ex SAS Klepierre Transactions)			6	France	IG	100,00%	50,06%
SAS Kleber Levallois			6	France			
SAS Klecar Participations Italie			6	France	IG	100,00%	41,55%
SAS Klemurs			6	France	IG	100,00%	50,06%
SAS Klepierre Finance			6	France	IG	100,00%	50,06%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)							
SAS Klepierre Hongrie				France	IG	100,00%	50,06%
SAS Le Havre Capelet				France	IG	100,00%	50,06%
SAS Le Havre Tourneville				France	IG	100,00%	50,06%
SAS Leblanc Paris 15				France	IG	100,00%	50,06%
SAS LP7				France	IG	100,00%	50,06%
SAS Marseille Le Merlan			6	France			
SAS Melun Saint-Peres			6	France			
SAS Odysseum Place de France				France	IG	100,00%	35,04%
SAS Opale				France	IG	100,00%	50,06%
SAS Poitiers Alienor				France	IG	100,00%	50,06%
SAS Saint-Andre Pey berland			6	France			
SAS Soaval				France	IP	50,00%	18,77%
SAS Socoseine				France	IG	100,00%	46,93%
SAS Strasbourg La Vigie			6	France			
SAS Suffren Paris 15				France	IG	100,00%	50,06%
SAS Toulouse Mermoz		6		France			
SAS Tours Nationale			6	France			
SC Antin Vendome		5		France			
SC Centre Bourse				France	IG	100,00%	50,06%
SC Solorec				France	IG	80,00%	40,04%
SCI Aurora		6		France			
SCI Bassin Nord				France	IP	50,00%	25,03%
SCI Beausevran		1		France	IG	100,00%	41,55%
SCI Bègles Papin				France	IG	100,00%	50,06%
SCI Combault			2	France	IG	100,00%	50,06%
SCI La Plaine du Moulin à vent			2	France	IP	50,00%	25,03%
SCI Noble Cafetaria		6		France			
SCI Noble Galerie		6		France			
SCI Noble Restauration		6		France			
SCI Orengeal		6		France			
SCI Secovalde				France	IG	100,00%	20,02%
SCI Tour Marcel Brot				France	IG	100,00%	50,06%
SCS Begles Arcins				France	IP	50,00%	25,03%
SCS Klecar Europe Sud				France	IG	100,00%	41,55%
SCS Ségécé				France	IG	90,00%	54,98%
Ségécé Hellas Réal Estate Management		2		Grèce	IG	100,00%	37,55%
Seravalle SPA				Italie	IG	100,00%	50,06%
SL Centros Shopping Gestion				Italie	IG	100,00%	37,54%
SNC Angoumars			2	France	IG	100,00%	49,75%
SNC Fonciere Saint Germain				France	IG	100,00%	50,06%
SNC Galae				France	IG	100,00%	43,67%
SNC General Leclerc 11-11bis Levallois				France	IG	100,00%	50,06%
SNC Jardins des Princes				France	IG	100,00%	50,06%
SNC KC1				France	IG	100,00%	41,55%
SNC KC10				France	IG	100,00%	41,55%
SNC KC11				France	IG	100,00%	41,55%
SNC KC12				France	IG	100,00%	41,55%
SNC KC2				France	IG	100,00%	41,55%
SNC KC20				France	IG	100,00%	41,55%
SNC KC3				France	IG	100,00%	41,55%
SNC KC4				France	IG	100,00%	41,55%
SNC KC5				France	IG	100,00%	41,55%
SNC KC6				France	IG	100,00%	41,55%
SNC KC7				France	IG	100,00%	41,55%
SNC KC8				France	IG	100,00%	41,55%
SNC KC9				France	IG	100,00%	41,55%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)							
SNC Kleber la Perouse				France	IG	100,00%	50,06%
SNC Klecar France				France	IG	100,00%	41,55%
SNC Klegestion				France	IG	100,00%	50,06%
SNC Klepierre Conseil				France	IG	100,00%	50,06%
SNC Kletransactions				France	IG	100,00%	50,06%
SNC Le Barjac Victor				France	IG	100,00%	50,06%
SNC Le Havre Lafayette				France	IP	50,00%	25,03%
SNC Le Havre Vauban				France	IP	50,00%	25,03%
SNC Pasteur			12	France	IG	100,00%	50,06%
SNC SCOO (ex Sas Secmarne)				France	IG	100,00%	100,00%
SNC Ségécé Loisirs Transactions				France	IG	100,00%	37,55%
SNC Soccendre				France	IG	100,00%	37,67%
SNC Sodevac				France	IG	100,00%	50,06%
AMAC SRO			2	Slovaquie	IG	100,00%	37,54%
SRO F M C Central europe				République Tchèque	IG	100,00%	37,54%
SRO Klepierre CZ			1	République Tchèque	IG	100,00%	50,06%
Sociétés Immobilières d'Exploitation							
Capefi				France	IG	100,00%	100,00%
Compagnie Immobilière de France				France	IG	100,00%	100,00%
Ejesur				Espagne	IG	100,00%	100,00%
SAS 5 Kleber				France	IG	100,00%	100,00%
SAS Foncière de la Compagnie Bancaire				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Immobilière Marché Saint-Honoré				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Rueil Caudron				France	IG	100,00%	99,98%
Société d'Etudes Immobilières de Constructions - Setic				France	IG	100,00%	100,00%
Sociétés de portefeuille et autres filiales							
Antin Participation 4				France	IG	100,00%	100,00%
Antin Participation 5				France	IG	100,00%	100,00%
Antin Participation 15			2	France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas de Réassurance au Luxembourg				Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Emergis				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas International BV				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Partners for Innovation (Groupe)				France	ME	50,00%	50,00%
BNP Paribas UK Treasury Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Compagnie Auxiliaire d'Entreprises et de Chemins de Fer			6	France		0,00%	0,00%
Compagnie Bancaire Uk Fonds B				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P				France	IG	100,00%	100,00%
Financière BNP Paribas				France	IG	100,00%	100,00%
Financière Marché Saint Honoré				France	IG	100,00%	100,00%
Finaxa			4	France			
GIE Groupement Auxiliaire et de Moyens - GAM				France	IG	100,00%	100,00%
Kle 65				France	IG	100,00%	100,00%
Kle 66			6	France		0,00%	0,00%
Luxpar-Ré				Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
Omnium Gestion Développement Immobilier				France	IG	100,00%	100,00%
Paribas International			6	France		0,00%	0,00%
Placement, Gestion, Finance Holding - Plagefin				Luxembourg	IG	99,99%	99,99%
Quatch			6	France		0,00%	0,00%
Sagip				Belgique	IG	100,00%	100,00%
Sas Klefinances				France	IG	100,00%	100,00%
SNC Bincofi			5	France			
Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SACI				France	IG	100,00%	100,00%
Société Centrale d'Investissement				France	IG	100,00%	100,00%
Société Française Auxiliaire - S.F.A.				France	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Sociétés de portefeuille et autres filiales (suite)							
Société Jovacienne de Participations				France	IG	100,00%	100,00%
UCB Bail				France	IG	100,00%	100,00%
UCB Entreprises				France	IG	100,00%	100,00%
UCB Locabail immobilier				France	IG	100,00%	100,00%
Verner Investissements (Groupe)				France	ME	46,70%	46,70%
Structures Ad Hoc							
Antin Participation 7				France	IG		
Antin Participation 13				France	IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 1				Etats-Unis	IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 2				Etats-Unis	IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 3				Etats-Unis	IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 4				Etats-Unis	IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 5				Etats-Unis	IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 6				Etats-Unis	IG		
BNP Paribas US Medium Term Notes Program				Etats-Unis	IG		
BNP Paribas US Structured Medium Term Notes LLC				Etats-Unis	IG		
BNP US Funding LLC				Etats-Unis	IG		

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Banca Nazionale del Lavoro			1	Italie	IG	97,10%	97,10%
Artigiancassa Spa			1	Italie	IG	73,86%	71,71%
Artigiansoa - Org. Di Attestazione Spa			1	Italie	IG	80,00%	57,37%
BNL Broker Assicurazioni Spa			1	Italie	IG	95,50%	92,73%
BNL Direct Services Spa			1	Italie	IG	100,00%	97,10%
BNL Edizioni Srl			1	Italie	IG	100,00%	97,10%
BNL Finance Spa			1	Italie	IG	100,00%	97,10%
BNL Fondi Immobiliari			1	Italie	IG	95,00%	92,24%
BNL Gestioni Sgr			1	Italie	IG	100,00%	97,10%
BNL International Investment SA			1	Luxembourg	IG	100,00%	97,10%
BNL International Luxembourg			1	Luxembourg	IG	100,00%	97,10%
BNL Multiservizi Spa			1	Italie	IG	100,00%	97,10%
BNL Partecipazioni Spa			1	Italie	IG	100,00%	97,10%
BNL Positivity Srl			1	Italie	IG	51,00%	49,52%
BNL Vita Spa			1	Italie	ME	50,00%	48,55%
Cooperleasing Spa			1	Italie	ME	50,00%	48,55%
Creaimpresa Spa			1	Italie	IG	76,90%	55,15%
Elep Spa			1	Italie	ME	49,03%	27,04%
International Factors Italia spa - Ifitalia			1	Italie	IG	99,16%	96,28%
Lavoro Bank Ag Zurigo			1	Suisse	IG	100,00%	97,10%
Locafit Spa			1	Italie	IG	100,00%	97,10%
Locatrice Italiana Spa			1	Italie	IG	100,00%	97,10%
Serfactoring Spa			1	Italie	ME	27,00%	26,07%
Servizio Italia Spa			1	Italie	IG	100,00%	97,10%
Structures Ad Hoc							
Vela ABS			1	Italie	IG		
Vela Home Srl			1	Italie	IG		
Vela Lease Srl			1	Italie	IG		
Vela Public Sector Srl			1	Italie	IG		

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

4.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Regroupements d'entreprises relatifs au premier semestre 2006

Acquisition de Banca Nazionale del Lavoro (BNL)

Le 3 février 2006, BNP Paribas a annoncé avoir conclu des accords conditionnels avec 13 actionnaires de BNL, dont Unipol, pour acquérir 48% du capital de BNL. Au 5 avril 2006, BNP Paribas détenait 50,4% de BNL et obtenait ainsi effectivement le contrôle de cette société. BNP Paribas a ensuite lancé une offre publique d'achat pour l'acquisition du solde des actions détenues par les actionnaires minoritaires. Le 16 mai 2006, BNP Paribas détenait 97% du capital de BNL au terme de l'OPA. Le seuil de 91,5% fixé par l'autorité italienne de régulation des opérations boursières pour permettre de lancer une OPA résiduelle sur BNL est largement dépassé. L'OPA résiduelle a débuté le 30 juin 2006 pour se clôturer le 20 juillet 2006, date à laquelle BNP Paribas détenait 99,14%. L'action ordinaire BNL a été retirée de la cote le 26 juillet 2006.

BNL, sixième banque italienne par le montant de ses dépôts et crédits, emploie 17 000 personnes. Son réseau d'agences couvre l'ensemble du territoire italien avec environ 800 points de vente implantés dans toutes les grandes zones urbaines. Ce réseau compte près de 3 millions de clients particuliers, 39 000 entreprises, et 16 000 entreprises publiques.

BNL est très active dans les métiers de financements spécialisés, tels que le factoring et le leasing. BNL développe également le crédit à la consommation et intervient dans la gestion d'actifs (26 milliards d'euros sous gestion), la banque privée et l'assurance vie.

Le prix d'acquisition des 97,1 % des titres BNL détenus à la clôture s'est élevé à 8 795 millions d'euros, réglé en numéraire.

Le groupe BNP Paribas a procédé au retraitement du bilan du groupe BNL précédant la date de prise de contrôle, dans le cadre de l'harmonisation des méthodes comptables du groupe BNL avec celles appliquées par le groupe BNP Paribas, et par application de la méthode de l'acquisition (« purchase accounting ») prescrite par les normes IFRS (cf. note 1.b paragraphe « regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition »).

Les retraitements opérés, d'un montant de 618 millions d'euros avant impôt ont principalement porté sur les modalités de détermination des provisions spécifiques et de portefeuille (- 378 millions d'euros), y compris le reclassement en douteux des crédits présentant un retard de paiement supérieur à 90 jours, les règles d'évaluation des opérations de marché, de détermination des impôts différés et de valorisation des immobilisations incorporelles, principalement des logiciels (- 262 millions d'euros), sur la couverture des engagements sociaux (- 35 millions d'euros), ainsi que sur l'évaluation à la valeur de marché ou son équivalent des crédits, des titres et des autres actifs, ainsi que des dettes (+ 57 millions d'euros).

Ces retraitements ont conduit à réduire d'autant les capitaux propres, part du groupe, de BNL au 31 mars 2006 dégageant ainsi un écart d'acquisition résiduel provisoire de 2 045 millions d'euros lors de la prise de contrôle le 5 avril 2006.

Conformément aux principes comptables énoncés dans la note 1.c paragraphe « actions propres et dérivés sur actions propres », la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net représentative des titres BNL détenus par les actionnaires minoritaires et acquis postérieurement à la date de prise de contrôle, soit entre le 5 avril 2006 et le 30 juin 2006, est enregistrée en diminution des réserves consolidées, part du Groupe, pour un montant provisoire de 1 880 millions d'euros au 30 juin 2006.

Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale, à la valeur de marché ou son équivalent, des actifs, passifs, éléments de hors bilan et passifs éventuels identifiables, n'étant pas complètement achevées, les retraitements opérés sont susceptibles d'être ajustés dans un délai de douze mois à compter de la date de prise de contrôle, conformément à la norme IFRS 3 § 62.

BNP Paribas a financé l'acquisition de BNL pour partie par une émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription pour ses actionnaires pour un montant de 5 567 millions d'euros, pour partie par une émission de titres super subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 1 398 millions d'euros, et sur ses propres ressources pour le solde. Les caractéristiques de ces émissions sont détaillées dans la note 4.a Evolution du capital et résultat par action.

Au 31 décembre 2005, BNL a publié les éléments de bilan et de résultat suivants :

En millions d'euros, aux normes IFRS-EU	31 déc. 2005
ACTIF	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	7 651
Actifs disponibles à la vente	1 179
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8 131
Prêts et créances sur la clientèle	64 288
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 558
Actifs non courants destinés à être cédés	1 279
Autres actifs	4 004
TOTAL ACTIF	89 090
DETTES	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	6 207
Dettes envers les établissements de crédit	13 808
Dettes envers la clientèle	35 939
Dettes représentées par un titre	21 083
Passifs non courants destinés à être cédés	1 180
Autres passifs	5 846
Total Dettes	84 063
CAPITAUX PROPRES	
Part du groupe	4 987
Intérêts minoritaires	40
Total capitaux propres consolidés	5 027
TOTAL PASSIF	89 090

En millions d'euros, aux normes IFRS-EU	Exercice 2005
Produits et charges d'intérêts	1 674
Commissions nettes	1 018
Autres résultats de la marge d'intermédiation	185
Marge d'intermédiation	2 877
Coût du risque	(111)
Résultat net d'exploitation	2 766
Charges générales d'exploitation	(1 942)
Autres résultats des activités courantes	22
Résultat avant impôt des activités courantes	846
Impôt sur les bénéfices des activités courantes	(353)
Résultat net des activités courantes	493
Résultat net des activités destinées à être cédées	40
Résultat net	533
Intérêts minoritaires	1
Résultat net, part du Groupe	532

Consolidée par intégration globale depuis sa date de prise de contrôle, la contribution du sous-groupe BNL aux résultats du Groupe BNP Paribas s'est élevée au premier semestre 2006 à 139 millions d'euros de résultat net et 96 millions d'euros de résultat net, part du Groupe. L'impact de cette acquisition est une diminution de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 14 279 millions d'euros.

Informations complémentaires relatives à Ukrsibbank

BNP Paribas a acquis 51% du capital d'UKRSIBBANK en Ukraine le 18 avril 2006 pour un prix de 347 MUSD (soit 281 M€). Les actionnaires existants ont signé un accord à long terme avec BNP Paribas et resteront dans le capital à hauteur de 49%.

La banque ukrainienne a notamment une activité de banque de réseau, d'octroi de crédits à la consommation et de banque de financement et d'investissement. Ukrsibbank est la 4ème banque d'Ukraine en terme d'actifs et figure parmi les premières banques dans les services de banque de détail et banque de financement et d'investissement. Le réseau d'Ukrsibbank, composé de 830 agences et points de vente, emploie près de 9 500 collaborateurs. Au 31 décembre 2005, Ukrsibbank présentait un total bilan de 1,8 milliard d'euros, 1,3 milliard d'euros de crédits et 0,9 milliard d'euros de dépôts. Le groupe connaît un fort développement de ses activités en 2006.

Ukrsibbank sera consolidée par intégration globale au sein des états financiers du groupe BNP Paribas dès que la réalisation du plan d'action mis en œuvre lui permettra de produire les informations financières nécessaires pour répondre aux normes du groupe en matière de publications, et cela au plus tard le 31 décembre 2006.

Regroupements d'entreprises relatifs au premier semestre 2005

Acquisition de TEB Mali (Pôle SFDI)

En février 2005, BNP Paribas a acquis une participation de 50% dans la holding TEB Mali qui détient 84,25% de la Banque Turk Ekonomi Bankasi (TEB). Le groupe Colakoglu reste actionnaire de TEB Mali à hauteur de 50%.

TEB est une banque universelle de taille moyenne, qui propose à travers ses filiales une gamme de services complète de produits financiers à une clientèle d'entreprises et de particuliers, dont le financement de commerce international, le crédit-bail, l'affacturage, le crédit à la consommation, la

GROUPE BNP PARIBAS

prise de dépôts, la gestion de trésorerie et la gestion d'actifs, l'assurance, la banque d'investissement, le conseil et le courtage. Son réseau comprenait au moment de l'acquisition 85 agences et 2 banques hors de Turquie.

Les actifs et passifs de cette entité ont été comptabilisés à leur valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition et sont composés essentiellement :

- à l'actif, de prêts à la clientèle pour 1 476 millions d'euros, soit 738 millions d'euros pour la part de BNP Paribas
- au passif, de dépôts de la clientèle pour 1 781 millions d'euros, soit 891 millions d'euros pour la part de BNP Paribas

Le prix d'acquisition s'est élevé à 252 millions de dollars, soit une contrevaletur à la date d'acquisition de 198 millions d'euros. Un ajustement du prix lié à la profitabilité future de TEB et payable au début de 2008 a été conclu entre les parties. L'écart d'acquisition déterminé provisoirement a été enregistré à l'actif pour une contrevaletur de 121 millions d'euros au 31 décembre 2005. La valeur de cet écart d'acquisition s'appuie sur les perspectives de croissance très favorables de TEB. De plus, la prise de participation de BNP Paribas dans la holding de contrôle du groupe TEB est l'occasion de nouer de nombreux partenariats opérationnels dans des domaines aussi divers que le financement export et des matières premières, le crédit à la consommation, le crédit hypothécaire, le leasing et la banque de détail, dynamisant ainsi le savoir faire et la gamme de produits du groupe TEB.

TEB Mali a été consolidé à partir de sa date d'acquisition, et a contribué pour 28 millions d'euros au résultat net de BNP Paribas sur l'année 2005. L'impact de cette acquisition est une augmentation de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 42 millions d'euros.